



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : **Concours réservé**

Section : **Conseiller principal d'éducation**

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Michel REVERCHON-BILLOT
Vice-président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sommaire

Sommaire	2
Les chiffres du concours	3
Commentaires et observations du président	4
L'épreuve d'admissibilité	5
L'épreuve d'admission.....	9
Annexes	15



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les chiffres du concours

Nombre de candidats inscrits	346
Nombre de candidats présents non éliminé	45
Nombre des admissibles	43
Rapport admissibles nombre de postes	0,54
Nombre de postes	80
Nombre des admis	28
Note sur 20 du dernier admis	10
Liste complémentaire	0



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Commentaires et observations du président

Cette quatrième édition du concours réservé des conseillers principaux d'éducation marque une baisse encore sensible cette année du nombre de candidats puisque, sur les 346 candidats initialement inscrits, seuls 82 ont effectivement adressé un dossier, ce qui représente une baisse de 34% par rapport à la session précédente et s'explique de toute évidence par la diminution du vivier de recrutement mais aussi par le renoncement d'un certain nombre de candidats inscrits à persévérer dans leur décision de passer le concours. Sur ces 82 dossiers, 37 n'ont pu être examinés, leurs auteurs ne réunissant pas les conditions du concours. Aussi c'est seulement 45 candidats qui ont participé aux épreuves d'admissibilité alors que le nombre de postes ouverts au concours est de 80.

Dans le cadre d'une étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) effectuée dans des conditions similaires à celles de l'an passé par un jury quasi identique dans sa composition, le nombre d'admissibles (43) a été nettement inférieur au nombre de postes offerts (80). Les candidats doivent garder à l'esprit que comme dans tout concours, la préparation est essentielle et que l'on n'est pas ici dans une simple procédure d'intégration. On ne peut qu'inviter les candidats à respecter scrupuleusement les règles de constitution du dossier précisées dans les textes réglementaires et à suivre les recommandations énoncées dans le rapport du jury.

La constitution du dossier est à cet égard essentielle et, malgré leur bienveillance, les commissions ne peuvent accepter des dossiers bâclés, non relus ou incomplets. Les candidats doivent porter la plus grande attention au choix de la thématique de la seconde partie. Ils ne peuvent se contenter de décrire des situations vécues en établissement ; ils doivent être en capacité d'analyser les situations, de prendre du recul, de conceptualiser tout en démontrant leurs connaissances et compétences dans le champ des politiques éducatives.

Quant à l'épreuve d'admission, elle n'est pas non plus une simple formalité où les candidats se contenteraient de raconter leur quotidien. La connaissance des textes, de l'actualité des réformes et la prise de distance sont là encore des qualités que l'on attend des candidats. Dans ces conditions, le jury n'a pu pourvoir l'ensemble des postes offerts. 28 candidats seulement ont été déclarés admis.

Le présent rapport voudrait avoir pour ambition d'aider les futurs candidats à mettre toutes les chances de leur côté en leur prodiguant les conseils les plus adaptés pour le réussir puisque, alors que cette session devait être la dernière année, ce concours se verra prolongé deux années supplémentaires.

Le concours s'est déroulé à Lyon au collège Jean Moulin. Je tiens à remercier, au nom des membres du jury, madame la principale et l'équipe de direction pour leur accueil et la qualité du déroulement des épreuves.

Michel REVERCHON-BILLOT

Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

Vice-Président de jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont rappelées dans la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (voir annexe). Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l'analyse de situations d'éducation observées. Le dossier peut être complété d'annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Observations du jury sur les dossiers : la forme

Le jury a noté pour cette session une prise en compte certaine des contraintes formelles, les consignes sont respectées, le nombre de pages par partie correspond aux prescriptions, l'orthographe et la syntaxe sont au niveau attendu. De toute évidence les candidats ont pris en compte les remarques des rapports de jury des années précédentes.

Le jury rappelle aux candidats l'importance qui doit être accordée à la qualité rédactionnelle. Le soin apporté à la langue, la structuration du corps du texte (plan avec des titres soulignés, paragraphes, mots clés mis en gras...) sont des exigences minimales que l'on est en droit d'attendre de candidats à des fonctions d'encadrement. Les dossiers qui présentent une syntaxe et une orthographe approximatives, ceux qui ne paraissent pas suffisamment structurés sont donc écartés.

Le jury a donc particulièrement apprécié les dossiers faisant l'objet d'une bonne présentation, claire, aérée, mettant en valeur des différentes parties et facilitant la lecture autant que la compréhension. Cet effort de présentation reflète une pensée claire et dominée de la part du candidat. Un sommaire précisant le plan, la pagination et indiquant de manière explicite le sujet de la partie 2 est apprécié lorsqu'il apparaît.

A propos des annexes, le jury rappelle qu'elles doivent être fournies à bon escient, ce qui est loin d'être le cas. Trop peu de candidats exploitent la possibilité d'enrichir leur dossier par des annexes, et quand il y en a, elles n'apparaissent ni pertinentes, ni instructives. Des annexes qui reproduisent des documents officiels ou des articles de presse à visée générale n'ont pas de pertinence. Elles doivent être choisies pour apporter une réelle plus-value au discours du candidat. Dans ce cas et dans ce cas seulement, elles enrichissent les dossiers présentés.

Les meilleurs dossiers ont ainsi présenté, comme pour les autres années, les caractéristiques suivantes :

- un dossier qui dénote un effort certain de présentation et de mise en page, car la qualité de la mise en forme des informations contenues en facilite naturellement l'accès et la compréhension ;
- une capacité à valoriser le fond de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience par une maîtrise exigeante de la forme : sommaire ; titres et sous-titres mettant en évidence les parties attendues ; espaces entre ces parties ; paragraphes et sauts de lignes ; mots-clés ou expressions importantes en caractères gras ; etc.
- une page de titre qui donne en quelques mots le cœur de la problématique et de la cohérence du contenu ;
- une orthographe maîtrisée, indispensable pour l'exercice du métier, des phrases correctement structurées et compréhensibles, sans longueurs inutiles et complexes, sans vocabulaire abscons mais dans un langage soutenu.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Observations du jury sur les dossiers : le fond

Le parcours professionnel

Mettre en valeur son propre parcours professionnel constitue sans doute la difficulté majeure de l'épreuve. La plus grande difficulté consiste à mettre en relation les expériences souvent riches et variées et les compétences attendues du CPE. C'est encore plus vrai pour les candidats, qui par leurs fonctions actuelles et passées, n'ont aucune expérience du métier de CPE. On attend des candidats qu'ils mettent en valeurs les compétences et capacités acquises dans divers contextes et qu'ils montrent comment elles seront potentiellement mobilisables dans le métier auquel ils aspirent.

Pour cette session, si le jury a constaté la persistance de cette difficulté majeure, il tient à souligner les efforts effectués par les candidats pour bien présenter et bien mettre en valeur leur parcours antérieur.

On ne saurait que trop conseiller aux candidats éloignés de la réalité des établissements et du métier de prendre contact avec des EPLE avant de s'engager dans le concours.

Les dossiers qui témoignent d'une méconnaissance totale des attendus professionnels et des missions du CPE sont écartés.

Les candidats qui font fonction de conseiller principal d'éducation ou qui exercent en qualité d'assistant d'éducation depuis quelques temps réussissent mieux l'admissibilité par la capacité qu'ils ont à analyser les enjeux complexes des situations éducatives, par leur bonne connaissance du système éducatif, par leur maîtrise des missions réglementaires des CPE et de leur positionnement au sein de l'EPLE. Le jury note qu'ils savent le plus souvent mieux tirer parti de leur parcours professionnel et mettre en évidence les compétences acquises en lien avec le référentiel concerné.

Mais les meilleurs candidats sont ceux qui sont capables d'une mise en perspective professionnelle dynamique et qui manifestent une implication évidente. Une présentation qui apporte des analyses démontrant une bonne connaissance du système éducatif en général et de la fonction de CPE en particulier tout en parvenant à capter la bienveillance du jury en développant chez lui une saine curiosité est toujours appréciée.

Les situations d'éducation

Pour cette session, le jury tient à signaler que les dossiers, par leur qualité, témoignent de candidats mieux préparés. A la différence de la session précédente, les sujets choisis sont plus variés et plus originaux (enfants intellectuellement précoces, médiation entre pairs) et les situations professionnelles sont présentées dans des contextes variés renvoyant à la diversité des lieux d'exercice.

Les meilleurs dossiers montrent d'indéniables qualités de présentation et de recul critique. Les dossiers les plus pénalisés sont ceux qui une fois encore se présentent sous la forme d'une énumération d'actions non problématisées sans analyse et sans prise de distance. Le jury rappelle que les situations d'éducation présentées par les candidats doivent d'abord démontrer des choix judicieux, c'est-à-dire en lien étroit avec



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

leur pratique quotidienne et permettant d'ouvrir la réflexion sur d'autres problématiques liées aux politiques éducatives. Le jury relève, comme pour la première partie, que les meilleurs dossiers examinés sont ceux des candidats qui exercent réellement les fonctions de CPE.

Le jury apprécie d'abord la pertinence des situations retenues et la capacité du candidat à argumenter et problématiser. Il apprécie un véritable positionnement de cadre, engagé et réfléchi, soucieux des enjeux éducatifs mais également apte à se projeter dans une posture de responsable.

Le jury souhaite ainsi rappeler les mêmes préconisations que lors de la précédente session :

Les dossiers les plus intéressants sont ceux dans lesquels le candidat expose clairement la situation choisie, l'analyse, évalue son action, appuie son argumentation sur ses lectures, cite à bon escient.

Les meilleurs candidats arrivent à prendre un vrai recul réflexif sur leur pratique et à évaluer lucidement les axes de progrès mais aussi les limites de leur action. Le jury apprécie les références bibliographiques bien maîtrisées et habilement introduites. Les candidats doivent cependant veiller à proposer des évaluations sur des indicateurs objectifs et non sur un simple ressenti trop souvent partial.

A l'inverse, des dossiers restent pas ou peu intéressants, avec un choix de situations non pertinentes ou trop pauvres, une absence totale de distance critique et d'évaluation des actions, ce qui conduit les candidats, faute de matière consistante, à diluer leur propos pour atteindre péniblement les six pages requises. Ces candidats ont souvent des difficultés à élargir le point de vue de la situation choisie vers une réflexion plus globale sur la pratique du métier.

En conclusion, le jury a apprécié les expériences bien problématisées qui montrent le candidat en position de responsable, de conseiller technique et de facilitateur du travail en synergie des différents partenaires de la vie scolaire avec une réelle prise de hauteur et un développement argumentatif solide.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en une épreuve d'entretien avec le jury notée sur 20. C'est la seule épreuve notée de ce concours. Elle se déroule en deux parties. Au cours de la première partie, le candidat présente son dossier RAEP pour une durée de dix minutes au plus, avant que le jury n'échange avec lui durant un temps défini de vingt minutes, ni plus, ni moins, afin d'approfondir les éléments contenus dans son dossier. La seconde partie consiste en un exposé du candidat de dix minutes au plus. Il répond à un sujet déterminé par le jury à partir du dossier RAEP et qui touche aux différents champs professionnels du CPE au sein de l'EPL. Le candidat dispose de trente minutes pour préparer cette question avant l'épreuve orale. Puis, durant un temps défini de vingt minutes, ni plus, ni moins, l'entretien avec le jury approfondit les différents points développés par le candidat avant d'élargir le questionnement à l'ensemble des questions professionnelles et institutionnelles relatives au métier de CPE.

Généralités

Observations sur la présentation et la tenue

Majoritairement, les candidats ont adopté l'ensemble des codes adaptés à la situation de concours et à l'emploi sollicité. Le jury apprécie ce genre de positionnement. Grâce à sa tenue en effet, le candidat montre l'importance qu'il accorde au concours qu'il passe et l'image qu'il souhaite donner de sa future fonction.

Observations sur l'aisance orale et l'aptitude à la communication

Les remarques ayant pu être faites les années précédentes semblent être prises en compte. Les candidats interrogés ont tous fait preuve d'un effort en termes d'expression, en privilégiant un vocabulaire professionnel.

Dans l'ensemble, les candidats ont fait un réel effort pour maîtriser leur expression et assurer une qualité de langue à la hauteur de l'enjeu : bonne aisance orale, vocabulaire riche et juste, propos construits. Quelques candidats commettent cependant des erreurs grammaticales graves qui sont peu compatibles avec le métier. Si la plupart adopte un registre de langue correct voire soutenu, d'autres se laissent aller à un certain familiarité et à un relâchement surprenants pour de futurs cadre A.

Les meilleurs candidats ont su par la clarté de leurs propos mettre en avant leur envie et leur engagement dans la fonction.

Les candidats les plus fragiles sont souvent très dépendants du stress de qui rend leurs propos confus peu structurés. Mais le stress n'explique pas tout : l'absence de vocabulaire professionnel, d'organisation du discours, d'approximations, de multiplication des généralités, révèlent surtout un manque de préparation.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

On insistera aussi sur la nécessité de se placer vis-à-vis du jury dans une réelle situation de communication en se détachant de ses notes, en créant l'interaction, en écoutant les questions posées, en montrant aussi dans cette épreuve une aptitude certaine à la communication professionnelle.

Ce qui est évalué, c'est la capacité des candidats à peser, hiérarchiser, défendre des points de vue. Les questions posées n'appellent pas toujours des réponses univoques. Appréhender des situations complexes est le quotidien des cadres de l'éducation nationale. Aussi, prendre un temps bref de réflexion, construire des réponses argumentées sont autant d'attitudes appréciés et valorisés par le jury. En revanche, les réponses interminables, alambiquées et difficiles à interrompre ou au contraire les réponses très courtes, simplistes et sans mise en perspective sont sanctionnées par le jury.

Observations sur la gestion du temps

La gestion du temps de parole est toujours aussi diversement respectée par les candidats. Le jury rappelle que les candidats ont tout intérêt à exploiter dans leur intégralité les dix minutes qui leur sont données. L'entraînement à cet exercice est nécessaire et fait la différence entre les candidats

Il est important de préciser également que dans l'échange avec le jury, la gestion du temps est importante. « Jouer la montre » pour éviter d'autres questions ne fait guère illusion. Les réponses aux questions, claires et précises et qui permettent à un véritable dialogue de s'instaurer sont à privilégier.

Observations sur le sens du service public et le positionnement

Alors que chaque année et de manière générale, le jury déplore que les candidats évoquent trop peu les valeurs de la République ou de l'École, cette année – et l'actualité n'y est sans doute pas étrangère – les candidats ont bien su situer leur action professionnelle dans le cadre des valeurs de la République. Tous les candidats ont montré un sens des valeurs et ont fait preuve de convictions et d'un engagement sur le plan éducatif.

Que ce soit pour les candidats admis ou refusés, le sens des valeurs, l'éthique et la déontologie du métier transparaissent globalement lors de l'échange. Pour certains candidats refusés néanmoins, les questions sur les valeurs ont été déstabilisantes, l'argumentation est restée floue, par rapport à la laïcité par exemple, et sur le rôle de transmission du CPE.

Il faut cependant rappeler aux candidats que les incantations ne suffisent pas et qu'ils doivent être aptes à distinguer attitudes personnelles, opinions et valeurs d'une part, devoirs, déontologie et éthique d'autre part. Le jury est particulièrement préoccupé quand certains candidats ne sont pas en capacité de mobiliser les concepts intellectuels qui seuls leur permettront de réagir à bon escient dans leur établissement. Il nous faut rappeler ici que les candidats doivent se positionner en futurs fonctionnaires d'État au service des valeurs de l'éducation nationale. Les CPE sont en effet des cadres essentiels pour instituer la République. Montrer sa



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

capacité à incarner les valeurs de la République autant qu'à les conceptualiser et à les transmettre est donc essentiel. Une préparation au concours passe nécessairement par une réflexion approfondie dans ce domaine qui dépasse la simple répétition de lieux communs.

Observations sur les compétences requises

Les bons candidats présentent aussi bien des qualités d'organisation que de réflexion, ce qui est indispensable pour penser l'optimisation d'un service vie scolaire.

Tous ont insisté sur la position centrale du CPE et la nécessité de travailler en équipe. L'aptitude au travail en équipe est une compétence que le jury évalue tout particulièrement.

Les bons candidats savent faire valoir leur singularité dans un ensemble de personnels de l'EPLE, dans un contexte institutionnel. Le positionnement attendu est aussi celui d'un cadre qui donne du sens à l'organisation d'une équipe.

Les meilleurs candidats ont une réelle capacité à argumenter et donner du sens aux décisions. Ceux qui sous-tendent les propositions d'action par la réflexion lorsqu'ils n'ont pas de réponse immédiate sont ceux qui réussissent le mieux l'épreuve, montrant qu'ils sont en capacité de faire partager leurs interrogations au jury, leurs réflexions et leur cheminement intellectuel. Les candidats refusés ont montré de grandes difficultés à réfléchir et construire une argumentation convaincante.

Les candidats les plus prometteurs sont également ceux qui ont montré une aptitude à évoluer réelle et étaient conscients de leur marge de progrès. Ils étaient en mesure de prendre du recul par rapport à leur fonction et capables d'analyses qui mettent en valeur les évolutions qu'ils ont pu vivre dans leur pratique, et n'hésitent pas à reconnaître les manques qu'ils peuvent encore avoir tout en montrant que leur bon positionnement sur la question leur permettra de faire face.

Ceux qui ont réussi ont affiché un enthousiasme et une motivation marqués pour la fonction. Un désir de s'engager manifeste, immédiatement perceptibles lors des exposés, dans le contenu des réponses données et dans leur attitude lors des échanges, et cela même s'ils ont pu être impressionnés en début d'épreuve, notamment lors des exposés. Mais si la gestion des émotions a pu être paralysante pour certains candidats, on rappellera avec force que s'appuyer sur une bonne connaissance du système, des questions d'actualité et une solide expérience (en termes de qualité, et pas forcément de longévité) permettrait de toute évidence de garder la maîtrise de soi en donnant plus de corps, de contenu aux échanges. Cela leur permettrait aussi de sortir d'un « engagement de façade » et de mieux mettre en valeur des qualités personnelles.

Précisions plus spécifiques en fonction des deux parties

Première partie



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La première partie doit être préparée en amont. Dans l'ensemble, les candidats se préparent à l'exercice et ne se présentent pas devant le jury en improvisant, pourtant force est de constater que souvent cette préparation est insuffisante et se limite à la restitution du dossier tel qu'il a été écrit.

Cependant, le jury relève trop souvent les mêmes travers d'une session l'autre. Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à analyser réflexivement leur parcours professionnel. Le jury ne peut se satisfaire d'entendre un simple récit autobiographique plus ou moins maladroit. Les candidats ne peuvent se contenter de paraphraser le contenu de leur dossier. Le jury attend un élargissement de la problématique des situations évoquées. Les candidats valorisés sont ceux qui sortent du cas étudié, du contexte de l'établissement et démontrent leur capacité de prise de recul dans leur pratique.

Lors de l'entretien, le jury apprécie la pertinence des réponses et la capacité du candidat à produire plusieurs niveaux de réponses en fonction du cadre réglementaire, institutionnel et du contexte.

D'une manière générale, le jury regrette que nombre de candidats, pourtant armés d'une expérience large et solide, demeurent incapables de mettre en perspective et d'ouvrir leur réflexion à d'autres champs professionnels. Les candidats sont invités à s'extraire du dossier, à s'en libérer ou plus exactement à le dépasser pour ouvrir sur des problématiques plus générales.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Seconde partie

Traitement de la question posée

La durée maximale d'une heure et la construction en deux parties de l'épreuve fonctionnent comme un révélateur des faiblesses et des forces des candidats. Cette durée permet aux bons potentiels de dépasser les premiers instants d'appréhension et d'engager une relation avec le jury. En revanche, des candidats insuffisamment armés à mettre en tension différents concepts peuvent faire illusion sur une première présentation bien préparée, mais sont en difficulté à mesure que se prolonge l'entretien. Les premiers instants de cette épreuve sont assez discriminants. La capacité à problématiser la question posée augure généralement de la qualité et de la pertinence de réponses qui vont suivre.

Connaissance du système éducatif

C'est un élément fondamental du contenu des échanges. Les candidats qui travaillent en collège doivent connaître le fonctionnement du lycée général, technologique et professionnel et inversement. On relève encore trop peu de candidats qui s'impliquent dans les liaisons avec les écoles ou les lycées. Quelques repères de politique générale et d'indicateurs nationaux sont bienvenus lorsqu'ils illustrent un discours réfléchi. Les candidats doivent se préparer à quitter « la zone de confort » de leur établissement d'exercice et être prêts à des questions qui touchent plus largement les enjeux du système éducatif et les questions d'actualité.

Connaissance du métier de CPE et du contexte de l'exercice du métier

Si beaucoup de candidats ont su démontrer une assez bonne connaissance du système éducatif, seuls les meilleurs ont une vue globale des enjeux éducatifs. Il ne s'agit pas de faire étalage de connaissances universitaires mal maîtrisées ou hors de propos ; il ne s'agit pas non plus de se présenter en « homme-orchestre » qui prendrait en charge l'ensemble des problèmes de son établissement ! L'enjeu pour le candidat est de montrer au jury comment, dans sa pratique, il est capable de partir d'actions ciblées et de les inscrire dans une perspective globale de la politique éducative de l'établissement.

Le jury rappelle que les candidats doivent démontrer leur capacité à s'inscrire dans une politique éducative de l'EPLE. Conseillers de la communauté éducative, ils sont aussi bien capables d'impulser que d'entraîner. Acteurs à l'interface de plusieurs métiers, ils doivent d'abord manifester leur capacité à s'insérer dans une complexité, celle de l'établissement, de ses partenaires et de son environnement.

Comme pour les précédentes sessions, le jury relève que l'orientation et ses enjeux constituent un domaine trop méconnu, de même que le concept de « climat scolaire » qui reste flou et mal maîtrisé. Enfin il n'est pas concevable de se présenter à ce concours sans avoir une connaissance précise des derniers textes réglementaires, notamment ceux concernant le métier auquel on aspire (circulaire 2015-139 du 10-08-2015 notamment).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Conclusion

Le jury rappelle donc que ce concours doit être préparé comme tout concours national. Il souhaite aussi rappeler comme pour la session 2015 :

- La nécessité de présenter un dossier formellement élaboré ;
- La nécessité de présenter une situation problématisée et pertinente ;
- La nécessité de répondre au jury dans un cadre réellement interactif à l'oral ;
- La nécessité d'argumenter et de proposer des réponses élaborées et complexes ;
- La nécessité de porter les valeurs de la République et de son Ecole ;
- La nécessité de connaître le système éducatif dans ses grands enjeux ;
- La nécessité de replacer la profession de CPE dans une dimension de conseiller de la communauté éducative.

Ce sont autant de conditions impératives à la réussite du concours et au-delà, à la réussite dans le métier.

Comme dans les précédents rapports, le jury ne saurait trop encourager les candidats à élargir leur représentation du métier et à observer d'autres situations professionnelles, soit dans un établissement de nature très différente du leur, soit dans un service académique ou territorial.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Annexes

Note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (extrait)

Concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation

A. Épreuve d'admissibilité

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative. Cette analyse devra mettre en évidence les actions conduites, les objectifs, les résultats, les contraintes et, plus largement, les problématiques rencontrées dans le cadre de la situation décrite.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de la situation décrite ;
- la maîtrise des enjeux éducatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix et des modalités d'action ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- l'aptitude du candidat à se situer dans un environnement professionnel dans le contexte d'un établissement d'enseignement du second degré ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

B. Épreuve d'admission

Épreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes.

2. Seconde partie de l'épreuve

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet ressortissant aux domaines d'intervention du conseiller principal d'éducation dans le contexte de l'EPL et pour lequel il demande au candidat de répondre à une question destinée à vérifier ses connaissances et aptitudes professionnelles en matière d'éducation. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat ainsi que son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences et aptitudes pour l'organisation et l'animation de la vie scolaire et la réussite de tous les élèves.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Bibliographie indicative **Ouvrages**

AFAE (ouvrage collectif), Le Système éducatif français et son administration (12ème édition), Association française des administrateurs de l'éducation, Paris, 2011.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Bidar, Abdennour, Les tisserands, Les Liens qui libèrent, 2016. Catherine Blaya, Décrochages scolaires – l'école en difficulté, de Boeck, 2010

Debarbieux Éric, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.

Delahaye Jean-Paul (coordonné par) Le Conseiller principal d'éducation; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2009.

Dubet François, Duru-Bellat Marie, Véréout Antoine, Les sociétés et leur école, Seuil, 2010.

Dubet François, Les places et les chances. Repenser la justice sociale, Coll. La République des idées, Éd. du Seuil, 2010

Picquenot Alain et Vitali Christian (coordonné par), De la vie scolaire à la vie de l'élève, CRDP de Bourgogne, 2007.

Prairat Eirik, La Sanction en éducation, Puf, Que sais-je?, 2011.

Revault D'Allonnes Myriam, Le Pouvoir des commencements, Essai sur l'autorité, Seuil, 2006.

Saget Pierre, Principes pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement, rapport d'inspection générale, rapport 2011-049, 2011

de Singly François, Les Adonaissants, Pluriel, 2006.

Schnapper Dominique, Qu'est-ce que la citoyenneté?, Paris, Gallimard, 2000.

Christine, Martinot Delphine, Le Défi éducatif, Des situations pour réussir, Armand Colin, 2005.

Van Zanten Agnès, L'École de la périphérie, Puf, Le lien social, 2001.

Revues

La revue de la vie scolaire, association nationale des conseillers principaux d'éducation.

Revue des Administrateurs de l'éducation (AFAE)

Education et management

Les cahiers pédagogiques



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sites

Site de l'ANCPE, www.ancpe.com

Le site climat scolaire, <http://www.reseaucanope.fr/climatscolaire/accueil.html>